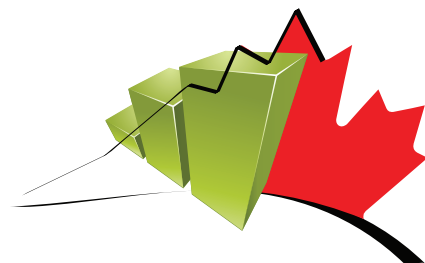


## Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur



par Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 21 décembre 2023

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur***

par Yuqian Lu et Feng Hou

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202301200005-fra>

Différents secteurs dépendent des travailleurs étrangers temporaires (TET) à divers degrés, en raison de niveaux uniques de pénuries de main-d'œuvre ainsi que d'exigences précises en matière de compétences. L'analyse du rôle des TET parmi les secteurs au Canada offre des données empiriques afin de guider l'élaboration de politiques et de stratégies qui répondent aux besoins des entreprises canadiennes et contribuent au bien-être des TET.

Le présent article repose sur des données administratives couplées pour analyser la répartition des TET dans l'ensemble des secteurs ainsi que la proportion de TET dans chaque secteur pour la période de 2010 à 2020. Dans l'article, les TET font référence aux résidents temporaires qui ont déclaré un revenu d'emploi au Canada, comme en témoignent leurs feuillets T4 : État de la rémunération payée (voir les précisions à ce sujet à la section « Données et définitions »). Ces résidents temporaires en emploi peuvent être titulaires de permis de travail délivrés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI), ou peuvent être titulaires de permis d'études ou d'autres genres de visa<sup>1</sup>.

Le présent article est le troisième d'une série qui fournit des statistiques et des renseignements à jour sur les TET au Canada. Le premier article de la série aborde les avantages et les limites de deux sources de données sur les TET couramment utilisées (Lu et Hou, 2023a). Le deuxième article porte sur l'évolution de la composition et des taux d'emploi des titulaires de permis de travail temporaires (Lu et Hou, 2023b).

---

1. Les étrangers peuvent travailler au Canada sans permis de travail si leur activité est décrite aux [alinéas 186 a\) à 186 x\) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) ou visée par la politique publique de la Stratégie en matière de compétences mondiales concernant le travail de courte durée et le travail d'une durée de 120 jours pour les chercheurs (gouvernement du Canada, sans date).

## L'emploi des travailleurs étrangers temporaires s'est déplacé vers les secteurs où la rémunération est faible

Au cours de la période de 2010 à 2019, l'emploi des TET s'est concentré de plus en plus dans trois secteurs qui offrent principalement des emplois faiblement rémunérés : les services d'hébergement et de restauration; le commerce de détail; et les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement (tableau 1). Ensemble, ces trois secteurs ont employé 45 % de tous les TET en 2019, en forte hausse par rapport à la proportion de 33 % enregistrée en 2010. Cette proportion a diminué pour s'établir à 43 % en 2020 en raison du déclin du nombre de TET travaillant dans les services d'hébergement et de restauration, un secteur qui a été touché par les restrictions visant les entreprises lors de la pandémie de COVID-19.

La concentration accrue des TET dans ces trois secteurs à faible rémunération peut être attribuable à la forte augmentation du nombre de personnes titulaires de permis de travail délivrés dans le cadre du PMI et de permis d'études, et à la tendance croissante des titulaires de permis d'études à rechercher un emploi dans ces secteurs. De 2010 à 2019, le nombre de titulaires de permis délivrés dans le cadre du PTET est demeuré relativement stable, et leur proportion travaillant dans les trois secteurs a diminué, passant de 23 % à 14 %. En revanche, le nombre de personnes titulaires de permis de travail délivrés dans le cadre du PMI a presque triplé, et leur proportion travaillant dans les trois secteurs a légèrement progressé, passant de 42 % à 45 %. On note que le nombre de titulaires de permis d'études ayant déclaré un revenu d'emploi s'est multiplié par plus de neuf et que leur proportion travaillant dans les trois secteurs est passée de 12 % à 65 %.

Outre les trois secteurs mentionnés ci-dessus, bon nombre de TET étaient également en emploi dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse; de la fabrication; des services professionnels, scientifiques et techniques; des services d'enseignement. Ensemble, ces secteurs employaient environ 31 % de tous les TET en 2010. Cette proportion a diminué pour s'établir à 28 % en 2020.

Tableau 1

## Répartition des travailleurs étrangers temporaires parmi les secteurs, selon le type de permis, 2010, 2019 et 2020

	Total <sup>1</sup>			Programme des travailleurs étrangers temporaires			Programme de mobilité internationale			Permis d'études		
	2010	2019	2020	2010	2019	2020	2010	2019	2020	2010	2019	2020
	pourcentage											
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8,3	7,1	6,8	19,6	48,0	45,4	1,4	0,7	0,7	x	0,4	0,5
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,9	0,3	0,3	0,5	0,1	x	1,2	0,4	0,3	x	0,1	0,0
Services publics	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0	x	0,2	0,1	0,1	x	0,0	0,0
Construction	4,7	3,1	3,3	4,5	4,5	4,8	5,0	3,4	3,4	0,2	1,2	1,3
Fabrication	6,5	6,7	7,4	6,4	7,9	8,4	6,7	7,9	8,4	0,3	2,4	2,6
Commerce de gros	3,3	2,9	3,1	2,6	2,5	2,6	3,9	3,4	3,5	0,2	1,4	1,6
Commerce de détail	8,0	12,3	13,5	4,1	3,0	3,3	11,2	11,6	13,2	2,0	20,6	23,8
Transport et entreposage	1,8	3,5	4,4	2,1	4,3	5,0	1,6	3,9	4,9	0,2	1,9	2,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,7	2,3	2,3	1,3	1,8	1,7	2,1	2,9	2,8	0,2	0,9	1,0
Finance et assurances	1,7	2,3	2,4	0,6	0,5	0,6	2,6	3,1	3,1	0,2	0,8	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1,7	1,3	1,2	2,2	2,0	1,7	1,5	1,3	1,2	0,2	0,7	0,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,8	8,0	8,1	5,9	4,0	4,2	8,2	10,9	10,4	0,4	2,3	2,2
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,4	0,8	0,7	0,3	0,3	0,3	0,4	1,1	0,9	x	0,3	0,3
services de gestion des déchets et services d'assainissement	7,9	12,0	12,2	2,8	2,2	1,9	12,4	13,2	13,5	1,5	15,7	16,2
Services d'enseignement	9,6	6,7	6,1	2,0	1,0	1,0	8,3	4,6	4,4	81,5	16,3	16,8
Soins de santé et assistance sociale	4,1	3,5	4,8	4,4	1,4	1,8	4,0	4,4	5,8	0,6	1,8	2,9
Arts, spectacles et loisirs	2,4	1,5	1,1	1,5	0,6	0,3	3,3	1,9	1,3	0,2	0,9	0,6
Services d'hébergement et de restauration	16,8	20,4	17,3	16,3	9,2	10,2	18,8	20,2	17,4	8,4	29,2	23,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	8,4	2,9	2,8	16,0	2,9	3,1	3,6	3,0	2,8	3,3	2,2	2,2
Administrations publiques	1,0	0,8	0,9	0,3	0,1	0,1	1,1	0,9	0,9	0,4	0,4	0,4
Secteur du SCIAN non indiqué	3,7	1,3	1,3	6,4	3,7	3,3	2,3	1,0	1,1	0,2	0,6	0,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	nombre											
Nombre total de résidents temporaires en emploi	347 300	851 700	860 900	132 000	115 200	116 600	179 100	524 300	565 900	18 000	183 500	148 400

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

1. Le total comprend également les résidents temporaires en emploi titulaires d'un permis qui n'a pas été délivré dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires ou du Programme de mobilité internationale, ou qui n'est pas un permis d'études.

**Notes :** Les chiffres sur les personnes sont arrondis à la centaine près. Cet arrondissement peut faire en sorte que la somme des sous-catégories n'équivaut pas au total. SCIAN = Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

La répartition des TET d'un secteur à l'autre variait grandement selon le type de permis. Pour les titulaires de permis délivrés dans le cadre du PTET, le secteur d'emploi prédominant était celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse. En 2010, 1 participant au PTET sur 5 travaillait dans ce secteur, mais cette proportion a augmenté à près de 1 participant sur 2 (48 %) en 2019, avant de diminuer légèrement pour passer à 45 % en 2020, lorsque des restrictions relatives aux déplacements internationaux ont empêché certains travailleurs agricoles de venir au Canada. En contrepartie, les proportions de participants au PTET travaillant dans les services d'hébergement et de restauration et dans les autres services (sauf les administrations publiques) ont diminué considérablement. Comme le PTET exige que les employeurs obtiennent une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) positive et paient des frais de traitement pour embaucher des TET, les employeurs de ces secteurs se sont peut-être tournés de plus en plus vers le bassin grandissant de titulaires de permis délivrés dans le cadre du PMI et de permis d'études, qui ne sont pas soumis à l'exigence concernant l'EIMT et les frais de traitement.

Comparativement aux titulaires de permis de travail délivrés dans le cadre du PTET et aux titulaires de permis d'études, les participants au PMI ont maintenu une répartition relativement stable d'un secteur à l'autre qui n'était pas aussi concentrée que celle des deux autres groupes. En revanche, des changements importants ont été observés du côté des titulaires de permis d'études. La proportion de titulaires de permis d'études travaillant dans les services d'enseignement a fortement diminué, passant de 82 % en 2010 à 16 % en 2019. Pendant la même période, leur proportion a augmenté pour passer de 8 % à 29 % dans les services d'hébergement et de restauration; de 2 % à 21 % dans le commerce de détail; de 2 % à 16 % dans les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement.

### **Le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse et le secteur des services d'hébergement et de restauration comptaient fortement sur les travailleurs étrangers temporaires**

Le nombre croissant de TET a permis de renforcer leur rôle dans l'ensemble de la main-d'œuvre du Canada. En 2010, les TET représentaient 2,0 % de toutes les personnes au pays touchant un revenu selon leur feuillet T4; cette proportion a augmenté pour passer à 4,3 % en 2019 et à 4,4 % en 2020 (tableau 2). Le rôle des TET variait d'un secteur à l'autre, selon le nombre de TET par rapport à la main-d'œuvre totale de chaque secteur.

Parmi les grands secteurs, celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse dépendait fortement des TET. En 2019, les TET constituaient 18 % de la main-d'œuvre du secteur, en forte hausse par rapport à la proportion de 10 % enregistrée en 2010. La majorité des TET de ce secteur étaient titulaires de permis de travail délivrés dans le cadre du PTET. Au sein de ce secteur, une proportion substantielle des TET (85 %) étaient en emploi dans le sous-secteur des cultures agricoles, où ils constituaient 29 % de l'ensemble de la main-d'œuvre en 2019.

Un autre secteur qui a montré une dépendance importante aux TET est celui des services d'hébergement et de restauration, où les TET constituaient 11 % de la main-d'œuvre totale. Cela représente une hausse substantielle par rapport à la proportion de 4 % observée en 2010<sup>2</sup>. La majorité des TET de ce secteur étaient titulaires soit d'un permis de travail délivré dans le cadre du PMI, soit d'un permis d'études. Au sein de ce secteur, en 2019, environ 86 % des TET étaient en emploi dans le sous-secteur des services de restauration et débits de boissons, tandis que les 14 % restants travaillaient dans les services d'hébergement.

2. De 2000 à 2019, le nombre de TET travaillant dans les services d'hébergement et de restauration a augmenté de 115 200. Cela représente 45 % de l'augmentation de l'emploi rémunéré total dans ce secteur (255 400).

**Tableau 2**  
**Proportion de travailleurs étrangers temporaires selon le secteur et le type de permis, 2010, 2019 et 2020**

	2010				2019				2020			
	Total <sup>1</sup>	Programme des travailleurs étrangers temporaires	Programme de mobilité internationale	Permis d'études	Total <sup>1</sup>	Programme des travailleurs étrangers temporaires	Programme de mobilité internationale	Permis d'études	Total <sup>1</sup>	Programme des travailleurs étrangers temporaires	Programme de mobilité internationale	Permis d'études
						pourcentage						
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	9,7	8,7	0,8	x	17,9	16,3	1,0	0,2	17,1	15,4	1,2	0,2
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1,2	0,2	0,8	x	1,1	0,1	0,9	0,0	1,0	x	0,8	0,0
Services publics	0,5	0,2	0,3	x	0,6	0,0	0,5	0,0	0,7	x	0,6	0,0
Construction	1,4	0,5	0,8	0,0	2,0	0,4	1,3	0,2	2,2	0,4	1,4	0,1
Fabrication	1,3	0,5	0,7	0,0	3,1	0,5	2,3	0,2	3,6	0,6	2,7	0,2
Commerce de gros	1,4	0,4	0,9	0,0	2,8	0,3	2,0	0,3	3,0	0,4	2,3	0,3
Commerce de détail	1,3	0,2	0,9	0,0	4,5	0,2	2,6	1,6	4,9	0,2	3,2	1,5
Transport et entreposage	0,9	0,4	0,4	0,0	3,4	0,6	2,3	0,4	4,4	0,7	3,1	0,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,6	0,5	1,0	0,0	5,1	0,5	4,0	0,4	5,3	0,5	4,2	0,4
Finance et assurances	0,8	0,1	0,6	0,0	2,4	0,1	2,1	0,2	2,6	0,1	2,2	0,1
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2,1	1,1	0,9	0,0	3,2	0,7	2,0	0,4	3,3	0,7	2,2	0,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,5	0,8	1,5	0,0	5,6	0,4	4,7	0,3	5,7	0,4	4,9	0,3
Gestion de sociétés et d'entreprises	1,6	0,5	1,0	x	5,3	0,3	4,4	0,4	4,4	0,2	3,7	0,3
services de gestion des déchets et services d'assainissement	3,0	0,4	2,4	0,0	10,2	0,3	6,9	2,9	10,9	0,2	7,9	2,5
Services d'enseignement	2,6	0,2	1,2	1,1	4,0	0,1	1,7	2,1	3,7	0,1	1,7	1,7
Soins de santé et assistance sociale	0,8	0,3	0,4	0,0	1,5	0,1	1,2	0,2	2,0	0,1	1,6	0,2
Arts, spectacles et loisirs	3,0	0,7	2,1	0,0	4,1	0,2	3,2	0,5	3,5	0,1	2,8	0,4
Services d'hébergement et de restauration	4,4	1,6	2,6	0,1	11,0	0,7	6,7	3,4	10,9	0,9	7,2	2,5
Autres services (sauf les administrations publiques)	4,2	3,0	0,9	0,1	3,3	0,4	2,1	0,5	3,4	0,5	2,2	0,5
Administrations publiques	0,2	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,3	0,0	0,4	0,0	0,3	0,0
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>2,0</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>4,3</b>	<b>0,6</b>	<b>2,7</b>	<b>0,9</b>	<b>4,4</b>	<b>0,6</b>	<b>2,9</b>	<b>0,8</b>

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

1. Le total comprend également les résidents temporaires en emploi titulaires d'un permis qui n'a pas été délivré dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires ou du Programme de mobilité internationale, ou qui n'est pas un permis d'études.

Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

En 2019, le troisième secteur en importance quant à la proportion de TET (10 %) était celui des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement. Les TET de ce secteur étaient pour la plupart titulaires de permis de travail délivrés dans le cadre du PMI ou de permis d'études. Au sein de ce secteur, 53 % des TET travaillaient dans les services d'emploi (principalement dans les agences de placement et la location de personnel suppléant), 13 %, dans les services d'enquêtes et de sécurité (p. ex. les services de garde et de patrouille), 12 %, dans les services relatifs aux bâtiments et aux logements (principalement les services de conciergerie) et 12 %, dans les services de soutien aux entreprises (principalement les centres d'appels téléphoniques).

De plus, en 2019, les TET représentaient un peu plus de 5 % des travailleurs rémunérés dans les services professionnels, scientifiques et techniques; dans la gestion de sociétés et d'entreprises; dans l'industrie de l'information et l'industrie culturelle. Les TET de ces secteurs étaient principalement titulaires de permis de travail délivrés dans le cadre du PMI.

Dans l'ensemble, au cours des 10 dernières années, on a observé une tendance considérable de l'emploi des TET à se concentrer dans les secteurs où la rémunération est faible, en particulier les services d'hébergement et de restauration; le commerce de détail; les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement. Ce changement est lié à l'augmentation substantielle du nombre de TET étant titulaires de permis de travail délivrés dans le cadre du PMI ou de permis d'études, et à la tendance croissante des titulaires de permis d'études à rechercher des emplois dans ces secteurs.

Le rôle des TET au sein de la main-d'œuvre variait selon le secteur. En 2019, les TET représentaient 18 % de la main-d'œuvre du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse; 11 % de la main-d'œuvre du secteur des services d'hébergement et de restauration; 10 % de la main-d'œuvre du secteur des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement. Le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse recrutait principalement des TET par l'entremise du PTET, mais les autres secteurs dépendaient plutôt du PMI et des étudiants internationaux.

## Données et définitions

La présente analyse est basée sur le couplage du Fichier des résidents non permanents (FRN) et du Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre (FDLMO). Dans l'article, les TET sont des résidents temporaires qui touchent des revenus positifs selon leur feuillet T4. Les revenus d'emploi indiqués par des sources autres que les feuillets T4 et les revenus de travail autonome sont exclus, en raison du manque de renseignements relatifs au secteur dans les données couplées du FRN-FDLMO. En 2020, environ 29 300 résidents temporaires n'ont touché aucun revenu selon leur feuillet T4, mais ont déclaré des revenus de travail autonome, ce qui représente 3 % de tous les résidents temporaires ayant un emploi (Lu et Hou, 2023a). Les TET qui ont obtenu la résidence permanente pendant l'année d'emploi sont exclus de l'analyse. Chaque TET n'est compté qu'une fois par année civile. Pour ce qui est de déterminer le statut annuel des TET ayant été titulaires de plusieurs types de permis au cours d'une même année, la présente analyse donne priorité au PTET, suivi du PMI, des permis d'études et, enfin, des autres statuts temporaires.

Les secteurs sont regroupés en fonction des codes à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Si un TET a touché des revenus de plusieurs secteurs selon des feuillets T4, seul le secteur dans lequel il a touché le revenu le plus élevé est pris en considération.



## Auteurs

Yuqian Lu et Feng Hou travaillent au sein de la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Marc Frenette, René Morissette et Li Xue pour leurs conseils et leurs commentaires concernant une version antérieure du présent article.

## Bibliographie

Gouvernement du Canada. (sans date) *Renseignements généraux : Travailler sans permis – Programme de mobilité internationale* — Canada.ca. Consulté le 28 mars 2023.

LU, Y. et F. HOU (2023a). « Travailleurs étrangers au sein de la population active : titulaires de permis de travail par rapport aux enregistrements de revenu d'emploi, 2010 à 2022 ». *Rapports économiques et sociaux 3(10)* : 25 octobre, 2023.

LU, Y. et F. HOU (2023b). « Travailleurs étrangers au sein de la population active : évolution de la composition et des taux d'emploi des titulaires d'un permis de travail ». *Rapports économiques et sociaux 3(10)* : 25 octobre, 2023.